

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 FEVRIER 2022**

Emmanuel SALGADO, pour ce premier Conseil Municipal de l'année 2022, souhaite une bonne année et une bonne santé à l'ensemble du Conseil Municipal et remercie le public nombreux et les représentants de la presse pour leur présence.

1. Installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux au sein du Conseil Municipal

Emmanuel SALGADO indique avoir reçu les démissions de M. Bruno MOULIN et Mme Madeleine CHABANOLLE le 26 janvier 2022.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces démissions sont définitives et Madame la Sous-Préfète d'Yssingaux en a été informé.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, M. Jean-Yves RIOCREUX et Mme Karine PERAUD, suivants immédiats sur la liste « Poursuivre et réussir ensemble » dont faisaient partie M. Bruno MOULIN et Mme Madeleine CHABANOLLE lors des dernières élections municipales, sont installés en qualité de Conseiller Municipal.

Emmanuel SALGADO a été informé ce matin par Madame la Sous-Préfète de la démission de Mme Marylène MANCINI. Le suivant sur la liste « Dialoguons pour agir » est M. Philippe GINET qui, s'il accepte, sera installé au Conseil Municipal du mois de mars.

Il remercie M. Jean-Yves RIOCREUX et Mme Karine PERAUD d'avoir accepté le poste et leur souhaite la bienvenue. Les nouveaux élus seront reçus courant mars par M. le Maire qui leur présentera les actions prévues dans le plan de mandat.

2. Vérification du quorum

Absents excusés :

M. Sylvain BARRIER
Mme Gwendoline LEHMANN
Mme Johanna MILLET

Pouvoirs :

M. Sylvain BARRIER à Mme Martine GINET
Mme Gwendoline LEHMANN à M. Bruno DUFAURE DE CITRES
Mme Johanna MILLET à M. François PAULENARD

3. Nomination du secrétaire de séance

Françoise LYOTHIER

4. Présentation du projet immobilier sur les parcelles BC 892 et BC 893 par l'architecte de COGECOOP

Emmanuel SALGADO rappelle que le tènement Bergeron a été préempté en 2014. Le terrain accueillera un immeuble qui permettra de ramener de la taxe foncière, de l'attractivité de l'habitat à St Didier et d'amorcer le désenclavement du centre bourg.

Martine GINET : la Commune vend uniquement le terrain, ne supporte aucun risque financier mais il était nécessaire d'encadrer le projet et de respecter les exigences des bâtiments de France. Trois promoteurs immobiliers reconnus ont été consultés avec des exigences précisées par la municipalité : produit de qualité, novateur, un extérieur pour chaque appartement, des parkings publics. La Commission « Urbanisme » a retenu le projet de Cogecoop.

Les représentants de la société Cogecoop et du cabinet Jacques Varenne présentent leur activité, les plans du projet et répondent aux questions :

- 20 logements de types T2, T3, T4 avec des parkings privatifs et publics et, pour tous, une vue dégagée sur le paysage.
- Escalier central, ascenseur, sous-sol semi enterré.
- L'architecture côté église s'intégrera avec celle du bourg ancien, le mur en pierre sera conservé.
- Prix : environ 2 800 €/m²
- Chauffage : plancher chauffant individuel, matériaux de d'isolation dernières technologies ce qui est très important et qui permet des économies.
- Entreprises sélectionnées par appels d'offres mais souvent locales
- Intégration de la maison des associations : pas d'ouvertures principales de ce côté et distance entre 4 et 5 m.

Emmanuel SALGADO :

Evaluation du prix des terrains prochainement par les domaines. Le montant de la vente devrait normalement couvrir les frais de voirie et de raccordement aux réseaux.

Travaux de réseaux d'assainissement et eau potable Boulevard de Jardins programmés pour cet été afin de ne pas pénaliser l'accès aux écoles.

5. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Décembre 2021

Martine GINET : rectification concernant le dossier « Petites Villes de Demain ».
« Le diagnostic devrait permettre de dégager les priorités » au lieu de « les priorités ont été définies »

4 abstentions – voté à la majorité

6. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition matériel illuminations : LOOM UP (1 344.60 € H.T.)
- Acquisition 2 sèche-mains pour le Cinéma et la Maison des Associations : REXEL (376.12 € H.T.)
- Acquisition et pose 2 sèche-mains La Halle : CEGIB (714.00 € H.T.)
- Téléphone d'urgence et onduleur La Halle : CEGIB (780.00 € H.T.)

- Application d'enrobé au niveau des surlargeurs Avenue St Roch en lien avec travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes : SA MOULIN (2 053.20 € € H.T.)
- Création d'une ouverture dans la dalle de l'Ecole F. Dolto pour mise en place d'une trappe de désenfumage : SAS GARNIER Clément (3 368.05 € H.T.)
- Modification porte côté gauche du parvis pour accès aux Personnes à Mobilité Réduite : TARMAC PATRIMOINE (3 858.00 € H.T.)

7. Echange entre la Commune et l'Association Diocésaine du Puy en Velay

Emmanuel Salgado a invité M. Philippe Le Blanc De Cernex, économiste pour l'ensemble paroissiale de St Luc en Velay qui a été nommé par Monseigneur Crespy pour l'harmonisation des biens immobiliers de l'ensemble paroissial du secteur. Le bilan financier effectué a démontré des charges trop importantes. Un échange a donc été négocié :

- La Cure : propriété de la Commune, idéalement situé par rapport au secteur
L'avis des Domaines sur la valeur vénale de la Cure, située 8/10 Place du Senis, est estimée à 134 000 €.
L'immeuble à usage de cure, élevé pour partie sur cave d'un rez-de-chaussée et de deux étages comprend : bureaux, salles de réunions et logement du prêtre, d'une superficie totale de 333 m². Une cour, un jardin et des dépendances à l'arrière du bâtiment sont accessibles depuis la Place des Dames.
- Les Jardins Ouvriers : propriété de l'Association Diocésaine du Puy en Velay.
Superficie totale : 5 162 m², estimée par un expert privé à 35 € le m², soit 180 670 €.

Pour arriver à une équité, l'échange se traduirait de la façon suivante :

- L'Association Diocésaine devient propriétaire de la Cure, paie les frais de géomètre, et conserve une parcelle de terrain de 392 m² pour la Vicairie.
- La Commune devient propriétaire des Jardins Ouvriers, paie le changement des fenêtres de la Cure et crée l'accès primaire à la future parcelle de la Vicairie.
- Partage des frais de Notaire entre les deux parties.

Questions réponses :

- Comment le prix du terrain a-t-il été défini à 35 € alors qu'il n'est ni agricole ni constructible?
Conformément au PLU qui est en vigueur depuis 2006, ce terrain est constructible et les experts ont tous donné le même chiffre (entre 35 et 40 € le m²). Les réseaux d'égouts et d'eaux pluviales ont été réalisés par la municipalité précédente.
- Patrimoine communal ?
Très mauvais état de la cure, travaux urgents nécessaires, la municipalité qui signe les autorisations d'urbanisme sera toujours vigilante à la conservation du caractère du bâtiment.
- Conservation et gestion des jardins ouvriers ?
Gestion par le CCAS dans les mêmes conditions. L'aspect social sera conservé, possible d'aménager le parking (11 parcelles non louées), dynamiser le secteur. Le dossier sera transmis au CCAS.

- Recherche parcelle de terrain pour le Jardin de Santé.
Le responsable de l'Association a été reçu par le Maire et une solution va être trouvée car cette Association est très importante pour nos aînés. Avec l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'EHPAD, nécessité que tous les acteurs sociaux de la commune travaillent ensemble.

Emmanuel Salgado s'engage au nom de la Commune à ce que les jardins ouvriers restent des jardins.

4 abstentions – voté à la majorité

8. Election des Conseillers Municipaux au sein des Commissions Communales

Par délibération en date du 18/06/2020, le Conseil Municipal a créé les Commissions Communales et a procédé à l'élection des membres.

Accord pour vote à mains levées.

Suite aux démissions de M. Bruno MOULIN et de Mme Madeleine CHABANOLLE, il est nécessaire d'élire les nouveaux membres des Commissions dont les sièges sont vacants :

- Commission « Urbanisme – Tourisme » : Un Président et huit membres. Elire 2 membres de l'opposition : Karine PERAUD et Julie TARERIAT
- Commission « Affaires Sociales – Séniors » : Un Président, un Conseiller Municipal délégué et 6 membres. Elire 2 membres de l'opposition : Jean-Yves RIOCREUX (Sylvie MARCOUX siège dans la Commission).
- Commission « Environnement » : Un Président et 6 membres. Elire 2 membres de l'opposition : Jean-Yves Riocreux (Julie TARERIAT siège dans la Commission).

9. Election d'un Membre titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Par délibération en date du 18/06/2020, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, composée d'un Président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Suite à la démission de Mme Madeleine CHABANOLLE (membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres), il est nécessaire d'élire un nouveau Membre titulaire de l'opposition : titulaire Julie TARERIAT et suppléante Karine PERAUD.

L'article L.1411-5 du C.G.C.T. stipule que les membres sont élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'article L.2121-21 du C.G.C.T. stipule que les membres sont élus à bulletin secret. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret.

10. Election d'un Délégué suppléant au sein du Syndicat des Eaux de la Semène

Par délibération en date du 18/06/2020, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Délégués (2 titulaires et 2 suppléants) du Syndicat des Eaux de la Semène.

Suite à la démission de M. Bruno MOULIN (membre suppléant), il est nécessaire d'élire un nouveau Délégué suppléant de l'opposition : Frédéric LARGERON.

L'article L.2121-21 du C.G.C.T. stipule que les membres sont élus à bulletin secret. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret.

11. Election d'un Délégué suppléant au sein du SICTOM Velay Pilat et Proposition à la Communauté de Communes « Loire-Semène »

Par délibération en date du 18/06/2020, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Délégués (2 titulaires et 2 suppléants) chargés de représenter la Commune au sein du SICTOM Velay Pilat.

Suite à la démission de M. Bruno MOULIN (membre suppléant), il est nécessaire d'élire un nouveau Délégué suppléant de l'opposition et de le proposer à la Communauté de Communes « Loire-Semène » : Jean Yves RIOCREUX.

L'article L.2121-21 du C.G.C.T. stipule que les membres sont élus à bulletin secret. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret.

12. Renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Camping

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie contractée pour le Budget Camping d'un montant de 80 000 €.

Rappel des conditions de la ligne de trésorerie actuelle du Budget Camping :

Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne

Montant : 80 000 €

Echéance : 01/03/2022

Taux fixe : 0.99 %

Commission de non-utilisation : 0.25 %

Frais de dossier : 0.20 % du montant

Commission de réservation : Néant

Commission de mouvement : Néant

Adopté à l'unanimité

13. Attribution du marché « Chauffage de la Mairie »

Lors de la création du Pôle Médico Social dans les locaux situés au sous-sol de la Mairie (ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers) en 2017, avec la création du chauffage de ce local, il a semblé opportun de prévoir l'extension des installations de chauffage pour le bâtiment de la Mairie.

Une étude a été réalisée en 2016 par CLIMATIS concernant la conception, le dimensionnement et l'implantation sur plans des réseaux hydrauliques et corps de chauffe.

Les travaux de création de la chaudière ont été réalisés par la Sarl SERHOCHIAN-BOUARD et constituaient un lot du marché de Création d'un Pôle Médico Social.

En 2018, la Sarl SERHOCHIAN-BOUARD a créé le passage du réseau dans le plafond du Pôle Médico Social et a effectué le raccordement sur chaufferie.

Il a été décidé de lancer une consultation pour le branchement du nouveau chauffage de la Mairie, les travaux restant à faire comprennent :

- La distribution hydraulique,
- Les émissions de chaleur (radiateurs),
- La mise en service,
- Les travaux divers.

Un devis a été demandé à trois entreprises :

- Etablissement BESSON (St Just Malmont)
- Sarl DREVET Stéphane (Dunières)
- Sarl SERHOCHIAN-BOUARD (St Didier en Velay)

Résultat de la consultation :

	Montant H.T.
BESSON	31 996.21 €
DREVET Stéphane	28 973.63 €
SERHOCHIAN-BOUARD	26 602.74 €

La proposition de la Sarl SERHOCHIAN-BOUARD pour un montant de 26 602.74 € H.T est retenue. Les travaux devraient débuter courant février-mars 2022

Adopté à l'unanimité

14. Demande de subvention exceptionnelle Désidétrail

Courrier de M. SCALLIET, Président de l'Association Désidétrail qui demande une subvention exceptionnelle pour une manifestation devant avoir lieu le 22 mai 2022. M. Bruno DUFAURE DE CITRES présente le projet et propose une subvention de 600 €. L'Association a présenté un budget équilibré de 8 100 €. Les inscriptions seront prises à l'avance, donc pas de risque pour l'Association.

Adopté à l'unanimité

15. Vente local communal Impasse du Clos à Mme WEILL, sage-femme

Mme WEILL, sage-femme, loue un local communal situé Impasse du Clos, pour son activité professionnelle depuis le 15/09/2008. Elle souhaite se porter acquéreur de ce local.

Ce local, d'une superficie de 55.30 m² comprend une salle d'attente avec un sas, un WC avec un lave-mains, un bureau et une salle de consultation.

L'estimation des domaines du 15/10/2021 a déterminé la valeur vénale de ce local à 44 000 €.

Après négociation, Mme Weill est d'accord pour acquérir ce local pour un montant de 40 000 €.

Emmanuel SALGADO indique que l'intérêt est d'avoir tous les acteurs de santé regroupés dans un même bâtiment.

Adopté à l'unanimité

16. Convention de gestion assainissement 2022 avec la Communauté de Communes « Loire-Semène »

La Communauté de Communes « Loire-Semène » a pris la compétence « Assainissement » (comprenant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales) au 1^{er} janvier 2018. Les élus communautaires ont souhaité que les services communaux soient chargés de l'exécution des différentes missions en lien avec l'assainissement. Pour cela des conventions de gestion ont été mises en place entre les Communes et la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal a accepté cette convention le 06/09/2018, l'avenant N°1 le 13/12/2018, l'avenant N°2 le 29/01/2020 (reconduction des conventions de gestion pour un an à compter du 1^{er} janvier 2020, avec la possibilité de la renouveler une fois par décision express du Président).

La Commission « Cycle de l'Eau » et le bureau communautaire du 14/12/2021 ont souhaité mettre en œuvre des conventions de gestion avec les communes-membres, pour une période de 6 mois, renouvelable une fois, à compter du 01/01/2022 :

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

17. Modification du fonctionnement de la régie « Droits de Place »

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif « Droits de place » à compter du 1^{er} juin 2021 à 1 € le ml.

La Comptable publique a indiqué, lors du dernier contrôle de la régie, que le système de paiement par ticket n'était pas cohérent pour les forains habituels (remise par exemple de 292 tickets à un même forain pour une période d'un trimestre).

Elle demande donc au Conseil Municipal de modifier le fonctionnement de la régie comme suit :

- Acter le paiement des forains habituels au trimestre, les forains occasionnels restant au paiement immédiat,
- Passer au quittancier P1RZ pour les forains habituels,
- Rester avec l'usage des tickets pour les forains occasionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le fonctionnement de la régie « Droits de place ».

Adopté à l'unanimité

18. Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022 au sein du Service Technique

M. Ludovic FAURIE a effectué un stage d'immersion au sein du Service Technique du 18/03/2019 au 29/03/2019, en partenariat avec l'Association « Coup de Pouce à l'Emploi ».

A la suite de ce stage :

- Un premier Contrat Unique d'Insertion dans le cadre du Parcours Emploi Compétences a été établi du 01/04/2019 au 31/12/2019 à temps complet (prise en charge par l'Etat au taux de 60 % pour 26 heures/semaine) ;
- Un deuxième Contrat Unique d'Insertion dans le cadre du Parcours Emploi Compétences a été établi du 01/01/2020 au 31/12/2020 à temps complet (prise en charge par l'Etat au taux de 40 % pour 26 heures/semaine) ;
- Un troisième Contrat Unique d'Insertion a été établi du 01/01/2021 au 31/03/2021 à temps complet (prise en charge par l'Etat au taux de 40 % pour 24 heures/semaine) ;
- Un Contrat à Durée Déterminée a été établi du 01/04/2021 au 31/03/2022 à temps complet.

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique au sein du Service Technique à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2022.

Adopté à l'unanimité

19. Avenir du Camping Municipal « La Fressange »

Par délibération en date du 18/09/2019, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'avenir du Camping Municipal « La Fressange ».

Par délibération en date du 18/11/2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer une Délégation de Service Public (D.S.P.) pour le Camping Municipal « La Fressange » à partir de la saison 2020 pour une durée de trois ans.

La consultation pour une Concession de Service Public (D.S.P. simplifiée) par affermage pour l'exploitation du Camping a été lancée le 31/12/2019. Le dépôt des offres était fixé au 20/01/2020. Deux offres ont été déposées.

Après réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 21/01/2020, le Conseil Municipal a décidé le 29/01/2020 d'attribuer la Concession de Service Public (D.S.P. simplifiée) par affermage pour l'exploitation du Camping à la Sas RATATOUILLE, représentée par Mme Forté à partir du 1^{er} mars 2020, pour une durée de trois ans.

Comme prévu dans la Concession de Service Public (D.S.P. simplifiée), paragraphe « Durée du contrat » :

« Compte tenu des investissements demandés au délégataire et du retour sur investissement nécessaire, la durée du contrat est fixée à trois ans.

Le contrat prendra effet à sa signature le 1^{er} mars 2020, pour se terminer le 28 février 2023, sans possibilité de tacite reconduction.

La Commune s'engage, avant le 28 février 2022, à avertir le délégataire du devenir du Camping et notamment du mode de gestion choisi à partir du 1^{er} mars 2023. »

Bruno DUFAURE DE CITRES propose de repartir sur une DSP pour la gestion du Camping Municipal « La Fressange » à compter du 1^{er} mars 2023.

Frédéric LARGERON : modalité de la DSP prévu ?

Bruno DUFAURE DE CITRES : les modalités de la précédente DSP vont être reprises en tenant compte des étoiles obtenues récemment et des investissements faits par Mme Forté.

Adopté à l'unanimité

20. Questions diverses

Bruno DUFAURE DE CITRES : commission « Associations » prévue le 16 février 2022.

Agnès BESSETTE : Le Conseil Municipal des Jeunes sera finalisé après les vacances de février.

Sylvie MARCOUX : nomination d'un adjoint(e) aux Affaires Sociales suite à la démission de Marylène MANCINI ?

Emmanuel SALGADO : nomination lors du prochain Conseil Municipal. En attendant, les dossiers sont suivis par la Conseillère Municipale déléguée

Jean-Yves RIOCREUX précise que le rôle de la Commission « Affaires Sociales-Séniors » et du CCAS ne se limite pas à la distribution de colis alimentaires.

Sylvie MARCOUX : date inauguration de la halle ?

Emmanuel SALGADO : le Covid a perturbé l'organisation mais une réflexion va être menée pour une manifestation différente en intégrant la population.

François PAULLENARD : Commission « Communication/Relation publique-Culture-Manifestations-Evènements-Commerçants » prévue le 17 février avec à l'ordre du jour le passage du Tour de France, la saison culturelle, l'organisation des marchés, le Printemps des couleurs.

Rappel :

- Comédie de St Etienne : spectacle le 18 mars à 14 h pour les écoles et en soirée pour le public.
- Stage de Théâtre le 12 mars.
- Exposition le 21 mars des tableaux du Printemps de la Halle.
- Communication : de plus en plus d'abonnés sur les supports numériques (site internet, Illiwap, Instagram...). Installation à côté de la mairie d'un nouveau panneau lumineux. La télévision de la Halle remplace le panneau lumineux et est opérationnelle, la Commission va étudier comment l'utiliser.
- Interventions de Conseillers Numériques mandatés par la Communauté de Communes les lundis et mardis (permanences en Mairie) pour aider les personnes qui souhaitent de l'aide pour tous supports informatiques.

Martine GINET : étude de revitalisation des centres bourgs lancée par la Communauté de Communes « Loire-Semène » en lien avec « Petites Villes de Demain ». Le Bureau d'Etudes a remis les diagnostics aux communes, qui ont demandé des modifications et des compléments. La version définitive vient d'être remise avec plusieurs thématiques. Un atelier va être mis en place pour définir une pré-stratégie commune aux 7 communes, suivie d'un plan d'actions et de financement sur les 3 communes « Petites villes de Demain » (St Didier, Aurec, St Just). Une concertation avec les administrés est prévue (modalités à fixer). Une convention (ORT) sera ensuite signée avec l'Etat.

Attentes des communes : requalification des espaces publics, commerces, vacances des logements, stationnements, visibilité des bourgs...

Emmanuel SALGADO : fermeture de la trésorerie, mise en place d'une permanence les 4ème lundis de chaque mois.

Recensement pas de baisse du nombre d'habitants (données de l'INSEE) :

- Population recensée en 2017 : 3 403 habitants
- Population municipale calculée au 01/01/2018 (en vigueur à compter du 01/01/2021) : 3 496 habitants
- Population municipale calculée au 01/01/2019 (en vigueur à compter du 01/01/2022) : 3 503 habitants

Prochain Conseil Municipal le 10 mars 2022.

Clôture du Conseil à 22 h 10.

Le Maire,

E. SALGADO.